

## **Déclaration liminaire**

### **CAPD du jeudi 21 mars 2019**

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et messieurs les membres de cette CAPD,

En ces temps où l'actualité éducative nous inquiète pour l'avenir de l'École, nous souhaitons rappeler ici certains de nos engagements en tant qu'élu-e-s SE-Unsa des personnels enseignants du premier degré de notre département .

- Pour le SE-Unsa, la réussite de chaque élève, quels que soient son origine, son parcours ou son territoire est au cœur de nos préoccupations.
- Pour le SE-Unsa, les enseignants sont des professionnels qui ont l'expertise pour une liberté pédagogique en rapport avec les programmes et les attendus de chaque niveau d'enseignement. Les passations des évaluations de CP ont donc pu être adaptées par les professeurs des écoles en classe de CP selon leurs élèves et leurs programmations individuelles. Nous sommes étonnés que des directeurs d'écoles aient été interpellés par les inspecteurs de circonscription pour vérifier le travail et les remontées des résultats des classes des collègues.. Est-ce là le rôle du directeur d'école ? Est-ce là l'école de la confiance prônée par le Ministre ? Des mots, toujours des mots, rien que des mots . . . Monsieur Blanquer aurait-il oublié le sens des mots qu'il emploie ?

Depuis cette année, la circulaire mouvement intra est travaillée et validée – ou non - en CTSD. Mais l'impact sur les personnels aura tout son poids lors des résultats traités lors d'une prochaine CAPD. C'est pourquoi nous tenons à évoquer ici les points qui nous apparaissent néfastes pour les collègues et qui ont valu notre vote en opposition. Pour le SE-Unsa, la titularisation des enseignants lors du mouvement ne peut se faire au hasard, à la manière d'un lancer de dés. C'est en ce sens que nous nous opposons à la titularisation sur des postes obtenus par la saisie via le deuxième écran avec vœux géographiques. De plus, les difficultés de terrains doivent être levées quand les textes le permettent. Pour notre mouvement départemental, le texte ministériel autorise autant de zones géographiques que nécessaire. Il n'est pas pensable que l'obstacle du passage de la Seine à Rouen ne soit levé par la création d'une 5<sup>ème</sup> zone géographique. Il est également impensable que la zone EST de notre département soit aussi vaste et occupe à elle seule la moitié de notre territoire.

Concernant les points à l'ordre du jour de cette CAPD,

1) Le groupe de travail sur les postes adaptés s'est réuni le 28 février 2019 afin d'étudier les demandes de collègues pour un PACD ou PALD. Nous ne pouvons que dénoncer le manque de postes adaptés pour notre département. Ce qui nous est présenté aujourd'hui fait suite à un groupe interne aux services. Gérer la pénurie est délicat, d'autant plus quand il s'agit de personnels en rupture avec le métier et pour lesquels il n'est pas évident de s'inscrire dans un nouveau projet professionnel. Nous aimerions

que tous les collègues ayant un avis favorable puissent bénéficier d'un poste adapté.

2) Les candidatures au CAPPEI sont abordées ce jour alors que le GT inter degrés demandé par le SE-Unsa ne s'est pas tenu. La note de service du 21 décembre 2018 indique clairement qu' *« afin d'assurer un traitement équitable de l'ensemble des candidatures, les rectorats et les IA-DSDEN mettront en place (...) une commission de recrutement composée de représentants du 1e et 2d degrés, qui examinera les dossiers des enseignants et procédera à leur audition. Elle émettra un avis qui sera transmis à l'autorité décisionnaire. »* Nous savons Monsieur le Directeur Académique que cette commission se réunira prochainement. Nous attendons alors des réponses à nos questions telles que les critères de sélection. En effet, nos collègues ont besoin de savoir comment progresser pour postuler à nouveau l'année prochaine.

3) La note de service pour les départs en formation DDEEAS a été envoyée aux établissements, par mail, par les services lundi 11 mars après-midi pour un dépôt des dossiers le mercredi 13 mars ! Même si celle-ci avait été déposée sur le portail métier le 4, il nous paraît difficile pour les collègues d'avoir un délai si court pour l'élaboration de ce dossier somme toute assez conséquent. Au SE-Unsa, nous aurions souhaité qu'une réunion d'information sur la formation ait été organisée pour les candidats potentiels, comme cela a été le cas pour le départ en formation CAPPEI. Nous avons craint une volonté institutionnelle afin de ne pas avoir de candidats

et ainsi de ne pas envoyer de personnels en formation ; crainte levée dès réception des documents de travail.

4) Pour ce qui concerne les résultats des permutations informatisées, le taux de satisfaction à la sortie de notre département n'est que 33%. 77 collègues voient donc leur volonté de mobilité géographique contrariée. Parmi eux, 28 étaient en situation de rapprochement de conjoint (dont 17 avec enfant). Pour une grande majorité d'entre eux (18) il s'agissait d'un renouvellement de demande. Imaginez-vous leur vie prochaine ? Soit ils sont contraints d'user de disponibilité (donc avec perte de salaire et impact sur la carrière) pour rejoindre leur conjoint ; soit il leur faut continuer à exercer dans notre département en endurant cette séparation avec toutes les conséquences induites par cette situation. Doivent-ils oublier leur rêve d'une vie meilleure ?

Nous vous demandons donc, Monsieur le Directeur Académique d'user d'humanité et de cesser de compter en ressources humaines pour accorder à ces personnels une priorité pour l'obtention de leur EXEAT. Ces collègues ne sont pas que des NUMENS ! La ressource humaine est déficitaire, ils n'en sont pas responsables. Et pour nous au SE-Unsa, la mobilité est un droit. Comme tout droit, il doit être respecté.

5) Au sujet des directeurs d'école, nous sommes toujours dans l'attente des négociations sur le statut du directeur qui devaient s'ouvrir en janvier dernier... Nous allons accueillir après validation sur la liste d'aptitude des collègues qui postulent avec une idée de la fonction qui est en passe d'être modifiée dans les prochains mois.

Il est nécessaire de savoir ce qu'il en est de ce futur chantier. Le SE-Unsa y sera présent et aura des propositions à faire. Nous avons des questions très précises quant aux missions des

directeurs, notamment ceux qui n'ont pas, ou si peu, de temps de décharge.

Nous vous remercions de votre attention.